

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GRAND LIEU : 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DECISION DU BUREAU – SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 novembre LES MEMBRES DU BUREAU DE GRAND LIEU COMMUNAUTE se sont réunis à 18h00 au siège communautaire à La Chevrolière.

Étaient présents :

- |                            |                                   |
|----------------------------|-----------------------------------|
| - M. Johann <b>BOBLIN</b>  | - M. Yannick <b>FÉTIVEAU</b>      |
| - M. Stéphan <b>BEAUGÉ</b> | - M. Patrick <b>BERTIN</b>        |
| - Mme Karine <b>PAVIZA</b> | - M. Jean-Jacques <b>MIRALLIÉ</b> |
| - M. Loïc <b>PLANET</b>    |                                   |

Étaient absents :

- |                             |                              |
|-----------------------------|------------------------------|
| - M. Frédéric <b>LAUNAY</b> | - M. Bernard <b>COUDRIAU</b> |
|-----------------------------|------------------------------|

**AVENANT N°2 AU MARCHÉ N° 2024034-02 (NOTIFIÉ LE 07/06/2024)  
RELATIF AUX TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DES LOCAUX DU SIEGE COMMUNAUTAIRE  
DE GRAND LIEU COMMUNAUTE  
(LOT N°2 – MENUISERIES EXTERIEURES)**

Selon les termes du marché désigné ci-dessus, Grand Lieu Communauté a confié à l'entreprise GLASSGO l'exécution des travaux s'y rapportant.

Les modifications par rapport au marché de base comprennent :

- La suppression de 2 stores solaires en façade Sud suite à une impossibilité technique et l'ajout de manœuvres motorisées SMOFY pour les autres stores solaires au r-d-c, pour un montant en moins-value de **-1 100,00 € HT**
- La réalisation de l'isolation thermique extérieure dito existant sur le r-d-c de la salle de pause suite à l'impossibilité de conserver celle existante, comprenant les éléments ci-dessous, pour un montant en plus-value de **+2 900,00 € HT** :
  - ✓ La fourniture et pose de l'isolant épaisseur 200mm, compris supports (profils de départ, fixations, etc.) pour pose dito existant
  - ✓ La fourniture et pose des accessoires de finitions (jambages, bavettes, solins) et joints associés permettant une parfaite finition de l'ouvrage. Les bavettes et autres accessoires pourront être réutilisés uniquement s'ils sont en bon état,

Il convient donc, pour en permettre le règlement au titulaire du marché, de prévoir la conclusion d'un avenant (article R2194-7 du C.C.P.).

Les prestations du marché sont rémunérées par application d'un prix global et forfaitaire dont le montant initial est de 52 151,00 € HT.

L'avenant n°2 a une incidence financière sur le montant du marché public :

- Montant initial HT du marché : 52 151,00 €
- Montant HT de l'avenant n° 1 : + 2 660,00 €
- Montant HT du présent avenant n° 2 : + 1 790,00 €
- % d'écart introduit par les avenants n°1 et 2 : +8,53 %

Le nouveau montant du marché est donc porté à **56 601,00 € HT**.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-23 ;

**VU** le Code de la Commande Publique ;

**VU** la délibération du Conseil communautaire en date du 1<sup>er</sup> février 2022, portant délégation du Conseil communautaire au Bureau, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour approuver et conclure tous les avenants aux marchés si l'avenant n'entraîne pas le franchissement du seuil de procédure formalisée pris en référence des directives européennes, dans la limite de 10 % pour les marchés de fournitures et services et de 15 % pour les marchés de travaux ;

**VU** le projet d'avenant n° 2 au Lot 2 ;

**CONSIDERANT** l'ensemble du dossier ;

**CONSIDERANT** que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au Budget 2024 ;

**Le Bureau de Grand Lieu Communauté, DECIDE, A L'UNANIMITÉ :**

**Article 1 : D'APPROUVER** l'avenant n°2 au Lot 2 – Menuiseries extérieures, passé avec **GLASSGO** – 20 rue Raoul Dautry – 49300 Cholet pour des prestations supplémentaires de **1 790,00 € HT**. Le montant du présent marché est porté à **56 601 € HT**

**Article 2 : D'AUTORISER** M. le Président ou en cas d'absence l'un des Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce marché public.

**Article 3 :** Madame la Directrice générale des services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE211-B051124

Publié sur le site internet le : 07/11/24

Fait à La Chevrolière, le 5 novembre 2024,

Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann  
Boblin  
Date de signature : 07/11/2024  
Qualité : Président de Grand Lieu  
Communauté